

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 06 MAI 2016

Date de convocation : 02/05/2016, d'affichage : 02/05/2016.

Conseillers en exercice : 15, présents : 12, votants : 13,

L'an deux mil seize, le 06 mai à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **POULLE** Sophie, **TREFCON** Virginie, **AUBREE (DE LE VALLEE)** Sandrine, **TALON** Vanessa, **PARIZOT** Olivier, **DEBREYNE** Eric, **COCHENNEC** Audrey, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **RENAUX** Jimmy, **FELIX** Jean-François, **VANDINI** Christophe,

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : M. **VANDINI** Christophe à M. **POTIER** Bruno.

M. **PARIZOT** Olivier a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 11 avril 2016, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut prendre part au vote du compte administratif 2015 présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Monsieur **VAILLANT** Jean-Pierre est désigné à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2015 comme suit :

Recettes de fonctionnement	: 730 159,80 euros.
Dépenses de fonctionnement	: 525 147,67 euros.
Recettes d'investissement	: 515 562,82 euros.
Dépenses d'investissement	: 555 514,13 euros.

Excédent de fonctionnement 2015	: 205 012,13 euros.
Déficit d'investissement 2015	: 39 951,31 euros.
Excédent global 2015	: 165 060,82 euros.

Restes à réaliser 2015 en recettes d'investissement	: 24 709,00 euros
Restes à réaliser 2015 en dépenses d'investissement	: 42 000,00 euros.

Ce compte administratif 2015 est en conformité avec le compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal.

COMPTE DE GESTION 2015 :

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 : statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Décide, à l'unanimité des conseillers municipaux présents,

d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2015, soit 57 243,00 euros (cinquante sept mille deux cent quarante trois euros) en section d'investissement au titre de l'exercice 2016 (recettes d'investissement : article 1068),

d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement 2015 soit : 147 769,13 euros (cent quarante sept mille sept cent soixante neuf euros et 13 centimes) en section de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 (recettes de fonctionnement : article R 002).

VOTE DES 4 TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2016 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition 2016 de 1%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2016, comme suit :

Taxe d'habitation	: 15,57 %,
Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 11,76 %,
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 20,87 %,
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	: 13,84 %.

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu au compte 73111 de la nomenclature M14 de : 283 759 euros pour l'exercice 2016.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Après lecture faite des prévisions budgétaires 2016, et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget 2016 comme suit :

- recettes de fonctionnement : 757 069,00 euros,
- dépenses de fonctionnement : 557 447,00 euros,
- recettes d'investissement : 352 742,00 euros,
- dépenses d'investissement : 352 742,00 euros.

SUBVENTIONS 2016 :

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions au titre de l'année 2016 aux associations suivantes :

La Coopérative scolaire : 1054 €, La recherche sur le Cancer à Lille : 100 €, Les Anciens Combattants de Muille-villette : 350 €, Les Donneurs de Sang : 50 €, La Croix Rouge de Ham : 50 €, Les Aînés du Millénaire : 350 €, La Vê Libre de Ham : 50 €, La clairière de Ham : 50 €, L'association des parents d'élèves « les petits lutins » : 350 €, Les Restaurants du Cœur : 150 €, Muille VTT du Pays Hamois : 350 €, Association Française des sclérosés en plaques : 50 €, l'association YOKIS : 2549 €, l'association Muille en Fête : 2574 €, l'ADMR d'Esmerly-Hallon : 1272,00 €.

Subvention exceptionnelle :

Monsieur le Maire fait savoir que par courrier du 1^{er} mars 2016, l'association MUILLE VTT DU PAYS HAMOIS a sollicité une subvention exceptionnelle de la part de la commune, dans le cadre de l'organisation de la 5^{ème} édition de la randonnée Somm'Aisn'Oise ; manifestation qui rencontre maintenant un vif succès.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 50 euros à cette association, à l'occasion de cette manifestation.

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU SIVOS DE LA REGION DE PERONNE POUR L'ANNEE 2016 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Muille-Villette, adhérente au SIVOS de la Région de Péronne, peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements),
- fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L52-1220,
- vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 quater et 1636 B octies,

- vu la délibération du conseil syndical du 23 mars 2016 fixant les contributions des communes,

Décide d'acquitter la contribution de l'année 2016 au SIVOS de la Région de Péronne, dont le montant s'élève à 2579,42 euros par versement d'une participation inscrite au budget à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement).

ENQUETE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 08 avril 2016, émanant de la Préfecture de la Somme, ainsi que d'un arrêté préfectoral daté du 08 avril 2016, prescrivant une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société SAS PARC EOLIEN NORDEX LIX en vue d'exploiter un parc éolien de 13 éoliennes et de 4 postes de livraison sur les commune de Douilly et Matigny.

Il fait savoir que cette enquête publique aura donc lieu du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016 inclus et que le Conseil Municipal aura à formuler son avis pendant cette période.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

MODIFICATION STATUTAIRE, ADHESION DE LA COMMUNE DE VOYENNES AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU PAYS HAMOIS ET PRISE DE COMPETENCE ETUDE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-18,
Vu l'arrêté interdépartemental du 04 janvier 2012 de modification statutaire du Syndicat,
Vu les statuts du Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois,
Vu l'étude technico-financière annexée,
Vu la délibération de la commune de Voyennes,
Vu la demande du Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois,

Après avoir étudié les conditions et modalités de rapprochement de la commune de Voyennes au Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois avec et en appui de la Trésorerie de Ham,

Le Conseil Municipal de Muille-Villette, par 5 voix pour et 8 abstentions, décide de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de VOYENNES au SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU PAYS HAMOIS,

Après avoir pris connaissance des statuts du Syndicat et des conditions d'adhésion repris dans le tableau rectificatif des coûts de l'assainissement,

Le Conseil Municipal de Muille-Villette décide de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de VOYENNES au SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU PAYS HAMOIS pour la compétence « assainissement collectif »,

Le Conseil Municipal de Muille-Villette décide de donner un avis favorable à la prise de compétence « étude de prise de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constituant un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines » par le SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU PAYS HAMOIS.

COURRIER DE Mme BARA, Directrice de l'école :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 18 avril 2015, reçu en mairie le 22 avril 2016, émanant de Mme la Directrice, qui sollicite la commune pour l'augmentation de l'enveloppe annuelle du budget accordé pour le fonctionnement de l'école.

Le Conseil Municipal, après discussion, demande au Maire que la commission scolaire soit réunie avant toute prise de décision concernant cette demande.

INFORMATIONS DIVERSES :

Invitations :

Monsieur le Maire fait savoir que les 24 heures non-stop d'Eppeville sont organisées les 14 et 15 mai prochains et qu'à ce titre le Conseil Municipal est invité à cette manifestation.

Monsieur le Maire fait savoir que la MARPA organise une visite de ses locaux le 14 mai prochain et qu'à ce titre le Conseil Municipal est invité à cette visite.

Monsieur le Maire fait savoir que la Communauté de Communes du Pays Hamois reconduit les Olympiades Sportives au stade municipal de Monchy-Lagache le 19 mai prochain ou le 31 mai prochain en cas de mauvais temps, et qu'à ce titre le Conseil Municipal est invité à cette manifestation.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

Association YOKIS :

Monsieur le Maire donne lecture du bilan daté du 07 avril 2016, des troisième et quatrième périodes concernant les TAP et périscolaire.

Pour le périscolaire les effectifs ne varient pas beaucoup et pour les TAP ce sont 20 enfants qui sont accueillis chaque soir.

Tout se passe bien.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Service Régional de l'Archéologie :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu en mairie le bilan scientifique 2009, édité en 2016 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie (Service Régionale de l'Archéologie).

Dans ce rapport, il est fait référence à la commune de Muille-Villette, page 124, pour la présence de vestiges d'une officine de potiers gallo-romains et d'une officine de matériaux de construction

Ce document est tenu à disposition en mairie.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Commémoration du 100^{ème} anniversaire de la Bataille de Verdun :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le 100^{ème} anniversaire de la Bataille de Verdun sera célébré le 29 mai et qu'à cette occasion une manifestation sera organisée au Monument aux Morts.

Une invitation officielle sera envoyée à chaque membre du Conseil Municipal.

Mauvais état du RD 932 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 18 avril 2016, émanant de Monsieur Laurent SOMON, Président du Conseil Départemental de la Somme et envoyé à Monsieur Stéphane DEMILLY, Député de la Somme, concernant le mauvais état du RD 932 traversant la commune.

Dans ce courrier Monsieur le Président du Conseil Départemental demande à la Direction Générale adjointe Aménagement et Equipement du Département d'étudier ce dossier dans les meilleurs délais afin de faire part à Monsieur le Maire de Muille-Villette de la suite qui sera réservée à ce dossier.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Divers :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements émanant de Mme GRUDZIEN pour la mise à disposition de la salle polyvalente lors des obsèques de son mari.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 23 heures 15 minutes.

Suivent les signatures.....